



CAHIER DES CHARGES

METIERS DE
L'ASSISTANCE EN ESCALE / EXPLOITATION
AEROPORTUAIRE
ET
CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

LE SECTEUR DU TRANSPORT AÉRIEN

Le secteur du transport aérien emploie près de 100 000 salariés dans près de 600 entreprises (**quelques grandes entreprises et de nombreuses TPE/PME**). Ce secteur regroupe des activités variées, à savoir :

- le transport aérien : régulier ou charter, passager et fret, aviation d'affaires,
- le travail aérien et l'aviation générale,
- l'assistance en escale
- les aéroports
- les ateliers de maintenance aéronautique
- les drones

Il est fortement régionalisé : 5 régions regroupent l'essentiel des activités du secteur (Ile de France, PACA / Corse, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire / Bretagne). Il est aussi caractérisé par des emplois dans les Dom-Tom et ceux situés à l'étranger au niveau des escales.

Les métiers sont regroupés autour des filières suivantes :

- Assistance à l'avion (métiers de la piste, exploitation aéroportuaire, back office)
- Assistance aux passagers (métiers de la relation client)
- Maintenance (aéronautique, aéroportuaire)
- Navigant (technique, commercial)

Le secteur, dans son organisation du travail et les compétences recherchées, est impacté par la transition numérique. C'est un secteur fortement réglementé.

La réforme de la formation professionnelle et des modalités de financement des parcours de formation ont aussi à être réinterrogées.

Pour en savoir plus sur le secteur : www.observatoire-metiers-aerien.fr

L'Observatoire

L'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications de l'aérien est un outil paritaire de la branche professionnelle. Il est piloté par un Comité de Pilotage regroupant des représentants des organisations de salariés et d'employeurs, chargé du lancement, du suivi et de la validation des travaux réalisés, pour le compte des Commissions Paritaires Nationales pour l'Emploi.

Contexte

Il s'agit dans ce projet d'étudier les métiers de la filière exploitation, leurs évolutions à venir (réglementaires, technologiques, organisationnelles, ...) et de proposer des formations/certifications correspondant aux besoins des entreprises et des salariés. Celles-ci devront s'inscrire dans le nouveau contexte légal de la formation professionnelle.

La filière exploitation regroupe « l'ensemble des activités permettant d'organiser et d'assurer le traitement du vol et les missions associées (les prestations aéroportuaires, le traitement des bagages et du fret, l'acheminement de personnes, etc), ainsi que l'ensemble des activités permettant d'organiser et d'assurer le traitement de l'aéronef lors de la touchée, de l'atterrissage au décollage, et la gestion du risque (sécurité/sûreté) » (cf. accord classification de la branche).

Cette activité se trouve dans les entreprises d'assistance en escale et les aéroports, et dans les compagnies aériennes (en direct ou dans la coordination de l'activité des prestataires).

Le métier emblématique de la filière est l'agent des opérations de piste dans toutes ses composantes (bagagiste, assistant piste, assistant avion, agent d'exploitation, ...), métier spécifique au secteur du transport aérien. Il assure les opérations de chargement, déchargement de la soute et/ou d'assistance à l'avion (guidage, repoussage, ...). Il exerce une grande partie de ses activités sur la piste, en coordination avec d'autres équipes

de travail présentes simultanément autour de l'avion. Aujourd'hui, on compte environ 7 000 salariés qui exercent ce métier dans des contextes d'activités très variés. Il est très règlementé au niveau européen.

D'autres métiers seront également à explorer : agent d'exploitation aérogare, coordinateur aérogare, agent de nettoyage avion, ...

Les travaux ou dispositifs existants :

Sur la formation :

. Les entreprises d'assistance en escale ont, pour la majorité, des organismes de formation affiliés qui procèdent à la formation de leurs salariés (recyclages de compétences obligatoire par la réglementation) ou pour l'entrée dans le métier, avec environ 300 contrats de professionnalisation par an dans le secteur qui visent le métier d'opérations sur piste. Ces contrats de professionnalisation visent un emploi de la convention collective.

. Le secteur de l'aérien a mis en place en 2002 deux certificats de qualification professionnelle : le CQP piste et le CQP avion. Par cette certification, le secteur souhaitait développer des bonnes pratiques de formation pour ce métier, homogénéiser le niveau de compétences des salariés, offrir plus de visibilité à ce métier. Ces CQP avaient également pour objectif de mettre en place un parcours d'évolution professionnelle entre les métiers d'agent de chargement, d'agent de piste et d'assistant avion.

Les entreprises entre 2002 et 2010 ont eu peu recours à ce dispositif, puisque seulement 150 demandes de CQP ont été présentées au jury. Depuis 2010, le dispositif n'est plus utilisé par les entreprises.

. En parallèle, la branche professionnelle a travaillé en 2011 à l'élaboration d'un référentiel de pré-requis pour les métiers de la piste et du fret, qui s'est traduit ensuite par le développement d'un outil de formation numérique « embarquement immédiat© », rénové en 2019 (Cap'Aérien en cours de finalisation). Celui-ci est notamment mis en œuvre dans le cadre de Préparation Opérationnelle à l'Emploi ou en démarrage de contrat de professionnalisation. L'articulation entre ce dispositif de formation aux pré-requis et les certifications à venir est indispensable.

Sur le contexte d'exercice du métier :

La branche a conduit une étude sur l'impact du numérique sur les métiers de l'aérien qui alimentera également les travaux, avec par exemple le métier d'agent d'opérations sur piste qui devra avoir une capacité à comprendre et prendre en compte les informations sur les activités à réaliser, apportées par les outils digitaux, ou des compétences de mise en route et de réglage des équipements automatisés.

Les évolutions de la réglementation aérienne européenne : en matière de sécurité par exemple, un projet de l'EASA prévoit de nouvelles exigences, notamment en matière de formation à la langue anglaise pour les conducteurs circulant sur les aides de manœuvre.

Le secteur s'est inscrit en 2018 dans le référentiel Objectif de Développement Durable (ODD) de l'ONU pour mesurer, année après année, les progrès effectués grâce à des indicateurs. Depuis de nombreuses années, l'aérien s'emploie à diminuer son empreinte écologique. Cette préoccupation devra également être prise en compte dans les travaux.

Finalités

Il s'agira donc

1/ Analyser la filière exploitation, son organisation, les métiers et activités concernés (chargement/déchargement, convoyage avion, balisage, surveillance des pistes, nettoyage piste et avion, ...), ainsi que les évolutions professionnelles/passerelles métiers (dans et hors filière)

2/ Identifier les formations et les modalités de formation existantes, et en analyser la pertinence au regard des évolutions de la législation aérienne et de la formation initiale et professionnelle

3/ Proposer des réponses formation en fonction des besoins et des attentes des entreprises

4/ Elaborer des premières préconisations en termes de certification

Le prestataire pourra dans un second temps, en fonction des choix effectués par les partenaires sociaux, faire une proposition d'intervention sur la suite des travaux pour élaborer les réponses formation.

La mise en œuvre

La réalisation du projet sera confiée à un ou plusieurs consultants chargés de :

- Rechercher et analyser la documentation
- Conduire les entretiens et animer les groupes de travail
- Appréhender la pertinence des choix opérés et l'efficacité des dispositifs mis en œuvre
- Préconiser et argumenter sur les choix proposés
- Elaborer et rédiger les préconisations, voire les référentiels et les outils des certifications sur la 2eme partie

La réponse fera état

- d'un planning de réalisation et d'une proposition de méthodologie
- d'une liste de livrables remis en cours ou fin d'étude (et si possible des exemples)
- des compétences et expériences en matière d'études sur les métiers, le développement des compétences et la constitution de parcours de formation

Les intervenants devront avoir une :

- bonne connaissance de la démarche compétence et des outils de gestion des ressources humaines
- connaissance des dispositifs de FPC et des certifications professionnelles
- pratique des travaux dans un contexte paritaire
- connaissance du transport aérien serait appréciée

Le prestataire s'appuiera sur ce cahier des charges pour faire une proposition d'intervention.

Les projets sont à envoyer pour le **13 novembre** 2019 au plus tard à l'attention de myalcandre@fnam.fr

Si votre dossier est présélectionné, une intervention en Comité Paritaire de Pilotage de l'Observatoire sera effectuée le 26 novembre 2019 matin (horaire à confirmer).